

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42260

présenté par

Mme Rubin, M. Quatennens, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Autain, Mme Fiat,  
M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23970 de Mme Untermaier

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ne conduisent pas à une régression »,

les mots :

« conduisent à une amélioration ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nous souhaitons que si réforme relative aux retraites il y a, celle-ci ne puisse conduire qu'à une amélioration des droits des assurés.

Nous souhaitons par-là même saluer la mobilisation créative des avocats.